Synthèse Atelier "Devenir de la cartographie des sols »

A Bispo, P Lagacherie, M Voltz, B Laroche, J Sauter, JL Fort, A Richer de Forge, D Arrouays

Plusieurs questions relatives à 5 recommandations tirées du rapport sur l'état des lieux et les perspectives de la cartographie des sols en France ont été soumises à discussion

- Accompagner l'effort de cartographie pédologique aux échelles locales
 - Pensez-vous que c'est important ?
 - Quels moyens et/ou soutiens seraient nécessaires ?
- Favoriser une organisation nationale des producteurs de données et de cartographies
 - Y voyez-vous un intérêt ?
 - Quels objectifs doivent assignés à cette organisation ?
 - Quelle structure et quels contours pour cette organisation ?

Créer un centre de ressources national

- Y voyez-vous un intérêt ?
- Quels objectifs et missions de service doivent être assignés à ce centre de ressources ?

Aider au développement d'un marché de produits et services liés à la cartographie des sols

- Etes-vous favorable au développement de services commerciaux ?
- Quels types de services et pour qui ?
- Quels freins au développement de services

Eclaircir la question juridique

- Avez-vous déjà été confrontés à des problèmes juridiques de diffusion ou d'accès aux données sol ?
- Est-ce que ces problèmes ont été des freins à vos activités et quelles solutions éventuelles avez-vous mis en œuvre ?

Q1 : Accompagner l'effort de cartographie pédologique aux échelles locales

- Unanimité sur l'importance de poursuivre l'acquisition
- Secteurs d'études (ex : AAC, plans d'urbanismes, assainissement individuel, plan d'épandages, gestions forestière, agriculture de précision) & Récupération des données
- Moyens:
 - Réglementation & MAE
 - Civisme ou Organiser une contrepartie à la mise en commun (ex: assistance)
- Limites:
 - Besoin de pédologue (certification, formation)
 - Culture pédo nécessaire
 - Concurrence avec les BE (non pédologues)

Q2 : Favoriser une organisation nationale des producteurs de données et de cartographies

- Intérêt fort (coordination, lobbying, programmation, visibilité, interlocuteur unique, sécurisation, appui juridique)
- Avantages :
 - Avoir une personnalité juridique
 - Ouverture public/privé
 - Délégations régionales
 - Mise en place d'une charte
 - Ex: modèle du BRGM
- Limites/craintes :
 - Désaccords, divergences d'intérêts entre les membres
 - Se transformer en syndicat

Q3 : Créer un centre de ressources national

- Intérêt fort (être lisible, identifié, appui, guichet unique)
- Objectifs /missions :
 - Gestion d'un SI national / diffusion des données
 - Relai en région avec une expertise en local
 - Assistance (hotline) et formation (à définir, aux BD/traitements... pas à la pédo)
 - Appui technique grâce à des remontées de la R&D
 - Garantie des méthodes utilisées
 - Lien avec les réseaux
- Limites/craintes :
 - Il faut des ressources, des moyens!
 - Quel financement ? (taxes ?)
 - Attention à la multiplication des structures (RNEST, GIS Sol, RMT...)

Q4 : Aider au développement d'un marché de produits et services liés à la cartographie des sols

- Intérêt fort pour le développement de services (avoir des moyens pour poursuivre l'acquisition) mais est on prêts ?
- Quels services/pour qui ? (ex : modèle du BRGM) :
 - des données préparées, conditionnées par 'tuiles' comme les produits IGN
 - des solutions avec abonnements
 - des services de calculs d'indicateurs ou de grandeurs complexes (ex : RU plébiscitée ! carte de potentiel de culture, érosion ...)
 - des expertises (suivi de chantiers, apport de préconisation GRT) et observations de terrains pour aboutir à des références plus fines
 - de la formation (ex: collectivités)

• Freins:

- Pas de certification
- « Client » cherche les données dispo les moins chères, méconnaissance de l'intérêt des données sols
- Dispersion des acteurs et question juridique

Q5: Eclaircir la question juridique

- Tt le monde a été confronté à cette question, avec plusieurs situations pour l'accès/diffusion
 - Ouverture des données surfaciques (accès et téléchargement web)> pas les données ponctuelles
 - Associer le propriétaire de la BD au projet et/ou accord verbal (donnant / donnant)
 - Licence d'utilisation qui précise l'objet, la durée et si possible les responsabilités
 - Pas d'ouverture... (la non-ouverture peut être liée à une position politique et pas juridique)
- Leviers possibles : établir des guide/règles pour
 - Établir une convention
 - Elucider/débobiner la propriété des données en fonction par exemple de l'investissement public (multiples acteurs, fusion des régions)
 - Pour identifier ce qu'on peut/doit ouvrir
- Idées/suggestions :
 - Redevance sur les données pour un outil commercial (ex : OAD) qui finance ensuite de nvelles aquisitions
 - Mutualiser les solutions de diffusion (ex : conventions, outils web) pour être efficace
 - Aller voir d'autres gestionnaires (ex : AE, BRGM...) pour voir comment ils gèrent
 - Déclarer un acteur national pour les sols (ex : IGN, BRGM, SHOM) pour éviter une diversité d'acteurs
 - Faire évoluer le statut juridique des sols